

DESTINATAIRE : Madame Nathalie La Violette *réf 2020-01-20*
Directrice de la qualité de l'air et du climat

EXPÉDITEURS : Jean-François Brière
Marie-Pier Brault

DATE : Le 20 janvier 2020

OBJET : Fonderie Horne – Dépôt du plan d'action pour la réduction des émissions d'arsenic.

*N/Réf. : 17258
SCW-1163925*

Le 16 décembre dernier, la Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec a sollicité les commentaires de la Direction de la qualité de l'air et du climat (DQAC) sur le plan d'action pour la réduction des émissions atmosphériques soumis au comité interministériel par la Fonderie Horne. La DQAC a pris connaissance de la documentation soumise à son attention.

Commentaires généraux

- Afin de s'assurer d'une bonne compréhension des améliorations pouvant être atteinte par les différentes actions dans le temps, la ou les années d'entrée en vigueur des pourcentages de réduction devraient être précisées. Lorsqu'une action comporte plusieurs travaux, comme par exemple l'amélioration des dépoussiéreurs, il faudrait indiquer à quel moment les gains partiels sont attendus.
- L'interdépendance de certaines mesures par rapport aux pourcentages de réduction devrait être documentée, comme par exemple l'impact de l'augmentation de la capacité de nettoyage des routes par rapport à la réduction de la circulation des camions de livraison de concentrés sur l'aire d'entreposage du déchargement.
- Une estimation des réductions cumulatives ainsi que de la concentration attendue (en ng/m³) devrait être présentée pour toutes les années dans l'horizon 2020-2024. Ceci pourra également faciliter le suivi du plan d'action dans le futur.
- Peu d'actions présentent des échéances de réalisation en 2020. Une justification présentant les raisons ne permettant pas la réalisation de certains projets plus rapidement devrait être ajoutée pour les projets dont l'échéance de fin est supérieure à 2020.
- La quantification du potentiel de réduction de l'exposition des citoyens du quartier Notre-Dame devrait inclure une évaluation de l'ampleur de la population affectée.

...2

- Afin d'assurer la rigueur scientifique et l'indépendance nécessaire à la réalisation de ces études, l'ensemble des études de biosurveillance réalisées dans le futur devraient être chapeautées par une entité de santé publique compétente, telle que la Direction de santé publique.

Commentaires spécifiques aux projets

Velox/Phenix

- Considérant que le projet Velox se réalisera en parallèle aux activités régulières de la fonderie, la DQAC se questionne sur le risque potentiel d'augmentation de la production et par le fait même, des émissions d'arsenic dans l'air ambiant. En fait, même si la production totale de l'usine n'augmentera pas avec le projet Velox, il y aura nécessairement un ajout de nouvelles sources d'émission. La fonderie devra préciser l'impact attendu à court terme du projet Velox.
- De plus, comme la majorité des réductions d'émission d'arsenic présentées dans le plan d'action sont liées au projet Phenix, la DQAC se questionne sur le niveau d'incertitude associé à la réalisation du projet et les éléments qui pourraient mener à son abandon. La fonderie devra indiquer les conditions qui feraient que le projet n'irait pas de l'avant.

Augmentation de l'espace d'entreposage intérieur des concentrés

- La DQAC se demande si l'augmentation de l'espace d'entreposage intérieur prévu permettra de garantir l'absence d'entreposage de concentré contenant de l'arsenic à l'extérieur dans l'avenir. Si l'augmentation prévue est insuffisante pour le garantir, est-ce qu'une limitation du pourcentage d'arsenic dans les concentrés entreposés à l'extérieur pourrait être envisagée?

Réduction des poussières lors du déplacement des wagons sur le site

- Selon l'information rapportée dans le plan d'action, la distance parcourue par les wagons sans couvercle est de plusieurs kilomètres. La DQAC se demande si des moyens permettant de réduire cette distance ont été envisagés.
- De plus, est-ce que l'émission potentielle de contaminants dans l'air ambiant a été considérée en lien avec l'utilisation de liant?

Amélioration des dépoussiéreurs

- La DQAC souhaite connaître quand seront faites les modifications pour les différents dépoussiéreurs identifiés. Est-ce que la possibilité de procéder plus rapidement aux modifications a été envisagée afin de réduire l'échéance pour cette action? Également, est-ce que d'autres dépoussiéreurs pourraient être ciblés?
- Dans le tableau synthèse des actions, ce projet est identifié comme étant réalisé à court terme avec une date d'échéance en 2024. La DQAC se questionne sur les justifications permettant de considérer ce projet à court terme alors que le projet Velox/Phenix, avec la même échéance, est considéré comme un projet à long terme. De plus, l'échéance de la fiche projet ne correspond pas à celle présentée dans le tableau synthèse.

Optimisation du système de contrôle intermittent (SCI)

- Une seule mesure visant à limiter les concentrations d'arsenic est présentée dans cette action. La DQAC se demande si d'autres mesures en lien avec la modulation de la production ont été considérées.

Aménagement d'une zone de transition entre la fonderie Horne et le quartier Notre-Dame

- Dans le tableau synthèse, le potentiel de réduction des poussières en lien avec l'établissement d'une zone de transition est identifié comme étant moyen. Le promoteur devra expliquer comment l'ajout d'une zone de transition permet une réduction de l'émission de poussières.

Autres éléments à considérer

- Le plan d'action demandé cible l'arsenic. Compte tenu que plusieurs métaux émis par le procédé ne sont actuellement pas inclus dans le suivi de la qualité de l'air ambiant réalisé par la fonderie, la DQAC est d'avis qu'une bonification des métaux faisant l'objet du suivi serait souhaitable dans le futur.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, veuillez contacter les soussignés pour toute information supplémentaire.

JFB-MPB/gb

c.c. M. Jean Francoeur, DAPQA
M. Claude Dugas, DPRRILC